

Information sur la conservation et l'utilisation des prélèvements sanguins, biopsiques et chirurgicaux

Identifiant Patient (ou étiquette)

Nom :
Nom d'épouse :
Prénom :
Date de naissance :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de notre service, des prélèvements seront effectués afin d'établir le diagnostic et de vous proposer le traitement le mieux adapté à votre pathologie.

Vos prélèvements et échantillons seront conservés pour votre bénéfice au sein du Centre de Biologie-Pathologie Pierre-Marie DEGAND du CHRU.

Sauf opposition de votre part, une partie de ces échantillons pourra être utilisée pour la recherche médicale ou scientifique, dans le respect de la confidentialité.

Aucun prélèvement supplémentaire par rapport à votre prise en charge médicale habituelle ne sera effectué à cette fin.

Aucun examen de vos caractéristiques génétiques ne sera réalisé sans votre consentement écrit.

Si vous souhaitez vous opposer à cette éventuelle utilisation en recherche ou si avez des questions (sur l'intérêt et les modalités de conservation), vous pourrez contacter le
Dr. au

Nom et qualité de la personne ayant délivré l'information :

Signature de la personne ayant délivré l'information :

A, le

OPPOSITION

- Oui
 Non

Vous pouvez changer d'avis à tout moment et en nous faire part par écrit à l'adresse suivante :

*Pôle de Biologie Pathologie Génétique
CHRU de Lille
Institut de Pathologie
Bd du Professeur J. Leclercq
59 037 Lille cedex*

*Ou par téléphone au 03 20 44 49 85
Ou par fax au 03 20 44 47 27
Ou par mail : tumorotheque@chru-lille.fr*

« Les données médicales recueillies sur le prélèvement seront réunies sur un fichier informatique permettant leur traitement automatisé dans le cadre de recherches. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la Tumorotheque au 03 20 44 49 85 »

« Conformément à la loi, les prélèvements ne pourront être cédés à titre commercial ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Ils pourront être utilisés pour des recherches effectuées par un ou plusieurs organismes publics ou privés »

Un exemplaire de ce document doit être remis au patient, et un autre conservé dans le dossier médical 1/1